

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Halle des Cinq Fontaines à Delle, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Nicolas PETERLINI, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Myriam PISANO et Aoussafe CHERNINE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Frédéric ROUSSE, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Madame Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS, Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Gilles PERRIN à Aoussafe CHERNINE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Jacques ALEXANDRE à Bernard CERF et Robert NATALE à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 11 septembre	Le 11 septembre	En exercice	50
		Présents	36
		Votants	42

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Anaïs MONNIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-05-12 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets et assimilés

Rapporteur : Bernard CERF

Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000,

Les indicateurs techniques et financiers, figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public définis par le décret ci-dessus sont les suivants :

✚ INDICATEURS TECHNIQUES

- Nombre d'habitants desservis
- Fréquence des collectes
- Localisation des déchetteries
- Collectes séparatives : types de déchets concernés
- Types de collectes
- Récapitulatif des tonnages collectés
- Localisation des unités de traitement
- Nature des traitements et des valorisations réalisées

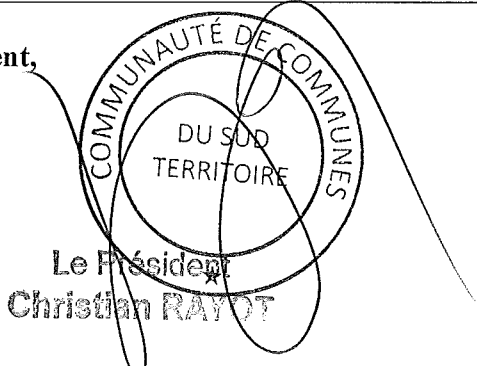
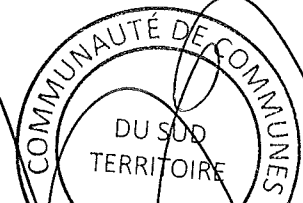
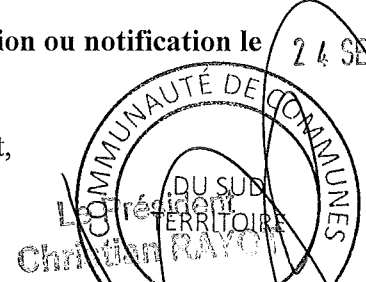
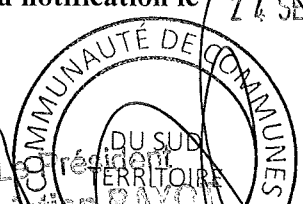
✚ LES INDICATEURS FINANCIERS

- Modalité d'exploitation du Service d'élimination (régie, délégation....) en distinguant les différentes collectes.
- Montant annuel global des dépenses du Service et modalités de financement.
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat.
- Ces indicateurs peuvent éventuellement être complétés par d'autres indicateurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'adopter le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des déchets de la Communauté de communes du Sud Territoire au titre de l'année 2019.**

Annexe : Rapport 2019

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,</p>  
<p>Et publication ou notification le 24 SEP. 2020</p>	<p>Le Président Christian RAYOT</p>
<p>Le Président,</p>  	

2019

Rapport d'activité

➤ Ordures Ménagères



www.cc-sud-territoire.fr



Déchetterie de Fêche l'Église
2 rue des Greppes
90100 FECHÉ L'ÉGLISE



03 84 36 32 86

SOMMAIRE

Edito du Vice-Président	3
1. Présentation du Service Ordures Ménagères	4
A- Le territoire	4
B- L'organisation du Service Ordures Ménagères (SOM)	5
➤ La collecte	5
➤ Les déchetteries	5
➤ La livraison des bacs	6
C- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)	6
2. Le bilan et les indicateurs d'activités	7
A- Tonnages	7
➤ La collecte au porte à porte	7
➤ La collecte sélective (hors verre)	8
➤ La répartition de la collecte sélective	8
➤ L'apport volontaire	9
B- Les déchetteries	9
➤ Tonnage par matériau en 2019	9
➤ Traitement des dépôts en déchetterie	10
➤ Fréquentation des déchetteries en 2019	11
C- La livraison des bacs	11
3. Les aspects financiers	12
A- Fonctionnement dépenses et recettes	12
B- Investissement dépenses et recettes	13
C- Détail du coût de traitement des déchets	14
➤ Les ordures ménagères	14
➤ Les encombrants	15
➤ La collecte sélective	15
➤ Evolution de la redevance incitative de 2005 à 2019	16
➤ Coût de traitement des déchets en apport volontaire	16
➤ Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat	17
➤ Vente de matériaux	17
➤ Soutien des Eco-organismes	18
4. Les actions	18
➤ Le permis citoyen	18
➤ Les animations scolaires et aux centres de loisirs de Delle et Beaucourt	18
➤ Les ateliers brico-recup	19

EDITO

Madame, Monsieur,

En préambule à ce bilan 2019, je souhaite évoquer le 1^{er} semestre 2020 qui, avec cette pandémie de COVID-19, a vu des bouleversements majeurs dans nos sociétés et nos habitudes de vie.

Je tiens en particulier à remercier toutes celles et ceux qui, grâce à leur engagement sans faille ont permis de maintenir un service de qualité que ce soit dans les hôpitaux, la Médecine de ville, l'aide à domicile et dans les EHPAD.

Je n'oublie pas également toutes celles et ceux qui ont continué leur mission afin de maintenir des services à la population. En particulier je pense à nos agents du service Ordures Ménagères qui ont continué à faire la collecte en porte à porte de nos bacs bleus et jaunes. Je les en remercie chaleureusement.

Pour revenir à 2019, les faits marquants que je souhaite évoquer sont les suivants.

Nous enregistrons en 2019 comparé à 2018, une hausse de 1,9% du tonnage d'ordures ménagères et de +0,49% pour la collecte sélective. La qualité du tri en collecte sélective (bacs jaunes) s'est améliorée avec une baisse de 3% des refus de tri par l'usine de traitement.

La déchetterie de Florimont est montée en puissance en 2019 mais n'a représenté que 16% des passages dans les deux déchetteries. Je rappelle que la déchetterie de Florimont est accessible avec le même badge et accepte les mêmes types de déchets qu'à Fêche l'Eglise.

2019 a été une année difficile financièrement suite à la baisse du coût de rachat des matériaux recyclés ainsi qu'une diminution des soutiens financiers des éco-organismes.

Cela nous a conduits à procéder à une hausse de 5% à compter du 1^{er} janvier 2020 de la grille tarifaire facturée aux usagers, aussi bien sur la partie fixe que sur le coût de la levée du bac bleu. Cette hausse compense uniquement la chute du prix de reprise des matériaux recyclés et la perte des soutiens financiers des éco-organismes.

Je ne manquerai pas de revenir sur cette situation financière lors du prochain bulletin.

Je vous souhaite une bonne lecture du présent rapport.

Le Vice-président
du Service Ordures Ménagères

Bernard CERF

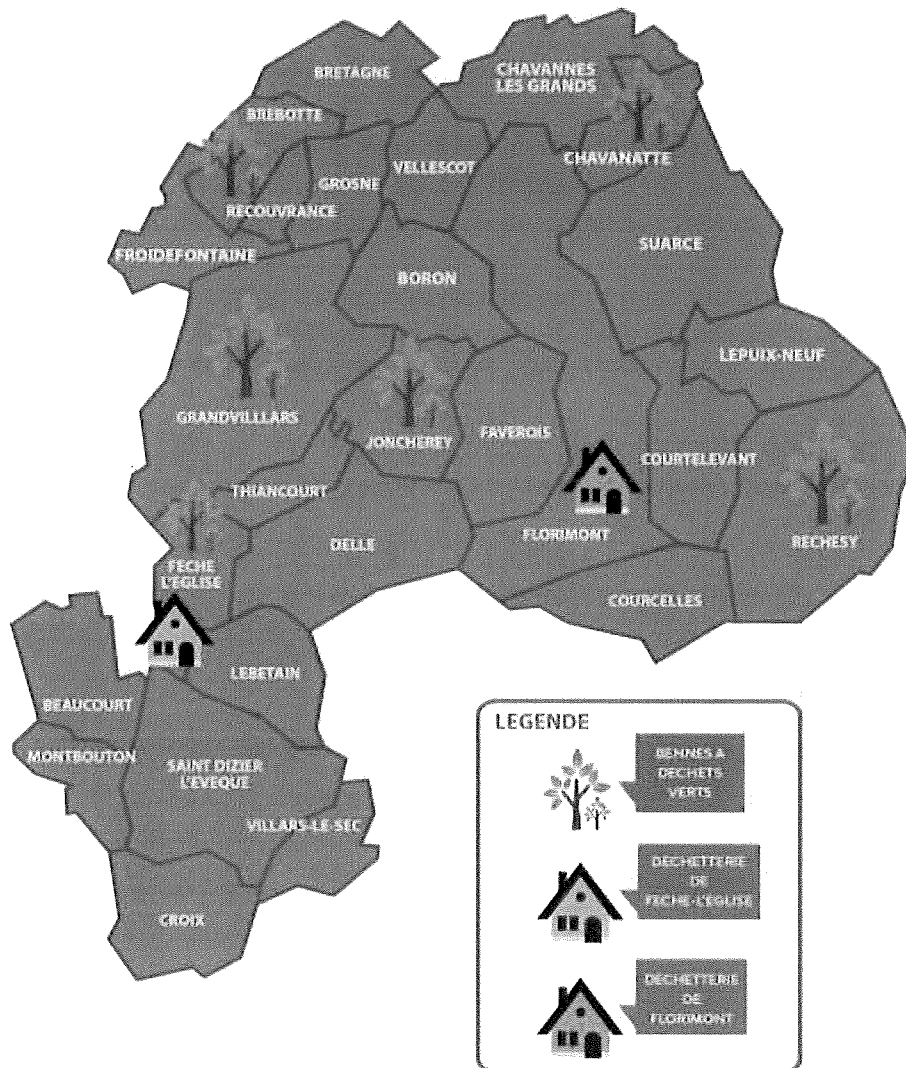
1. PRESENTATION DU SERVICE ORDURES MENAGERES DES COMMUNES DU SUD TERRITOIRE

A – Le territoire

La Communauté de Communes du Sud Territoire est située au sud du département du Territoire de Belfort, aux portes de la Suisse et du Haut Rhin. Elle est constituée de 27 communes (voir la carte ci-dessous) et compte 23 531 habitants. La CCST a pris la compétence collecte et traitement des déchets au 1^{er} janvier 2011.

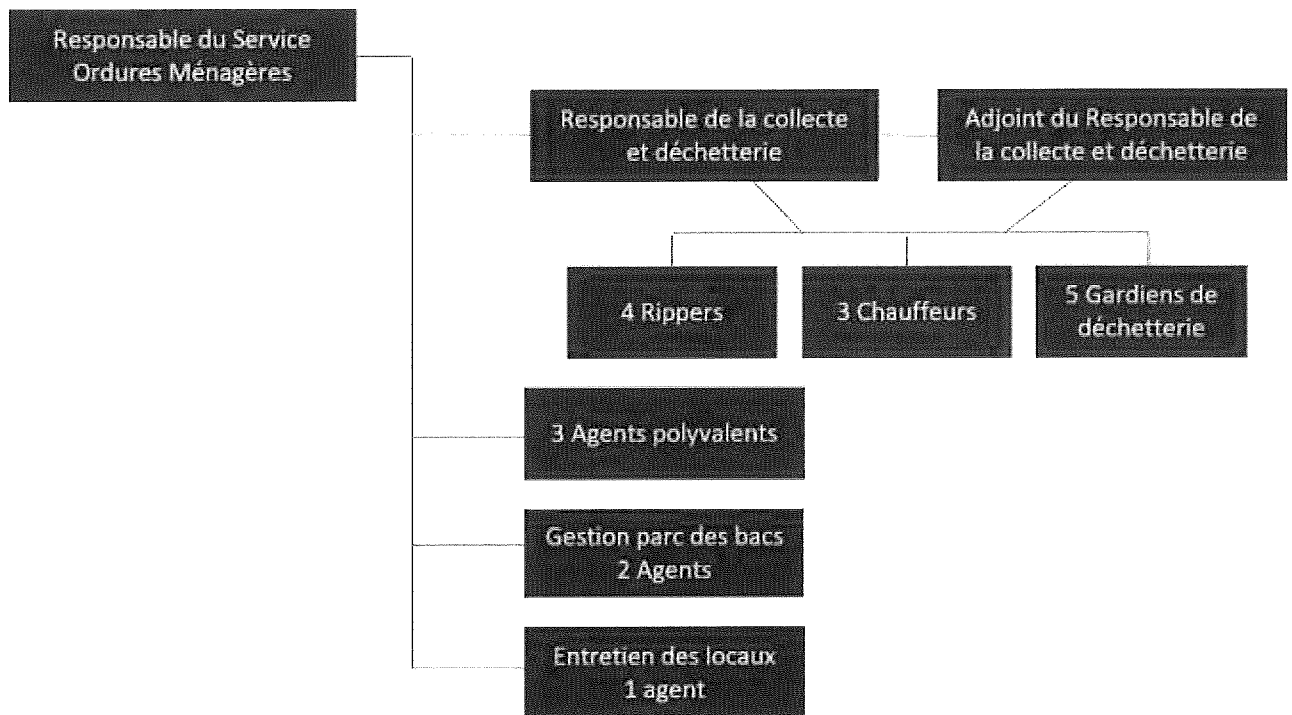
Depuis 1967, date de sa création, jusqu'à la prise de compétence de la CCST, c'est un Syndicat intercommunal à vocations multiples qui gérait la collecte et le traitement. Ce syndicat a été dissout le 31 décembre 2010.

La compétence traitement est transférée au SERTRID (Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets) depuis 2001. Ce syndicat assure la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, des encombrants incinérables, ainsi que le suivi de la filière de compostage des déchets verts.



B – L'organisation du Service Ordures Ménagères (SOM)

Le Service Ordures Ménagères de la CCST compte 21 agents dont 18 titulaires, 1 stagiaire, 1 contrat en attente de titularisation et 1 emploi aidé répartis comme suit :



➤ La collecte :

Les bacs à ordures ménagères résiduelles (bleu) sont collectés en C1, c'est-à-dire 1 fois par semaine. Quant aux bacs de collecte sélective (jaune), ils sont collectés en C0.5 soit une fois tous les 15 jours.

➤ Les déchetteries :

La déchetterie fixe de Fêche l'Eglise accueille les usagers des 27 communes aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi :

De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Le samedi :

De 9h00 à 16h45

La déchetterie de Florimont accueille depuis le 2 janvier 2019 les usagers des 27 communes aux horaires suivants :

Du mercredi au vendredi :

De 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Le Samedi :

De 9h00 à 16h45

APPORTS LIMITES A 1M3 PAR JOUR.

La benne de la déchetterie mobile est déposée de 12H30 à 18H00 tous les mardis sur les communes de : Réchésy, Suarce, Brebotte, Grandvillars, Delle, Saint-Dizier l'Évêque, Beaucourt. Les usagers se réfèrent au calendrier de collecte.

➤ La livraison des bacs :

La Communauté de Communes du Sud Territoire a mutualisé l'accueil des usagers pour l'eau, l'assainissement et les ordures ménagères au Pôle technique de Grandvillars. Ainsi, pour les livraisons, les retraits, les échanges ou les réparations de bacs, les usagers peuvent contacter l'accueil et effectuer toutes les démarches nécessaires en cas d'emménagement ou de déménagement, avec un seul interlocuteur pour les abonnements d'eau et d'ordures ménagères.

Les horaires de l'accueil du Pôle technique de Grandvillars sont les suivants :

Du lundi au jeudi :

8H30 à 12H00 / 13H30 à 17H30

Le vendredi :

8H30 à 12H00 / 13H30 à 16H30

C – La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Le mode de financement du SOM est la redevance incitative depuis le 1^{er} janvier 2005. C'est un financement équitable lié au service rendu. Il applique le principe « pollueur payeur ». Au même titre que l'eau ou l'électricité, chaque usager paye en fonction de sa « consommation », à savoir la quantité de déchets qu'il produit et qu'il présente à la collecte. Les habitants sont donc encouragés à modifier leur comportement en renforçant leur geste de tri afin de limiter leur production d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté de deux bacs (les bacs sont adaptés à la composition du foyer, pour les habitats collectifs le volume des bacs est calculé en fonction du nombre d'habitants des logements) :

- Un bac à ordures ménagères (couvercle bleu)
- Un bac de collecte sélective (couvercle jaune)

Les bacs sont équipés d'une puce électronique. Ce système permet d'identifier et d'enregistrer les collectes.

Chaque foyer sera facturé en fonction du nombre de levées du bac bleu d'ordures ménagères. En revanche, le ramassage du bac jaune de la collecte sélective est gratuit pour l'usager.

La tarification est structurée en deux parts :

- **Une part fixe** : Il s'agit de la participation aux services (administration, collectes, gestion des bacs, accès à la déchetterie fixe, déchetterie mobile, bennes à déchets verts dans certaines communes, éco-point verre).
- **Une part variable** : incitative au tri, indexée sur le volume du bac ordures ménagères.

- **Grille de dotation**

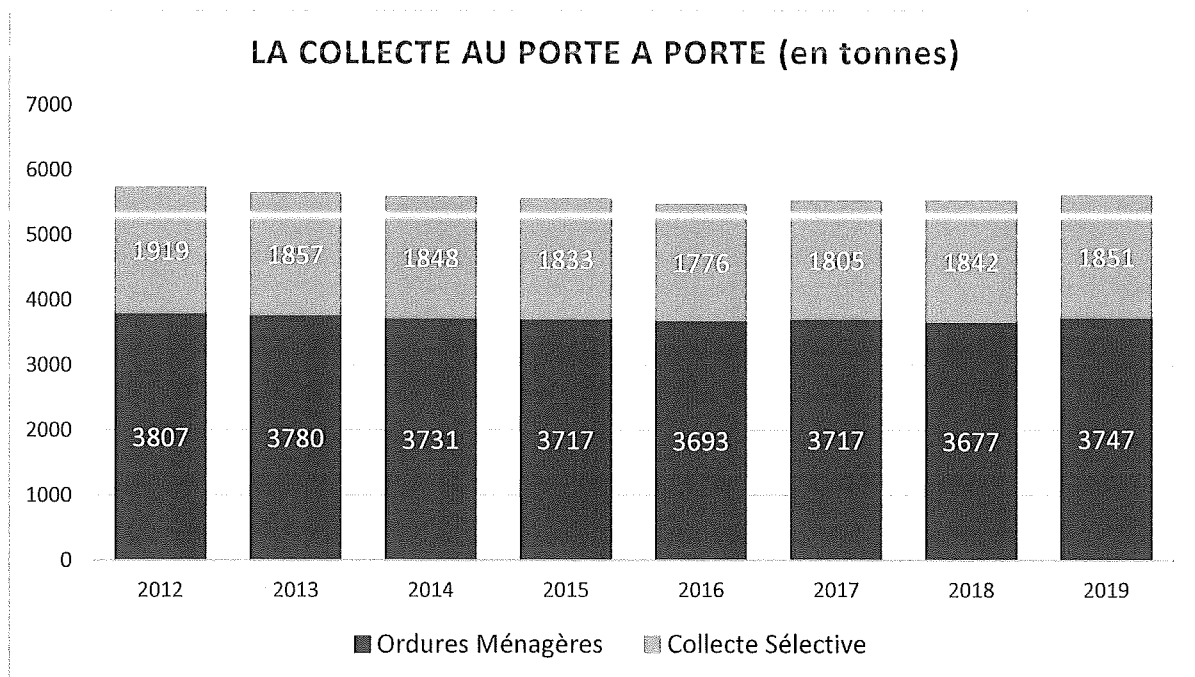
Nbre de personne au foyer	Type de bac bleu	Type de bac jaune	2019	2019	2020	2020
			Coût annuel de la participation (Part fixe)	Coût à la levée	Coût annuel de la participation (Part fixe)	Coût à la levée
1 personne	80 L	120 L	105,73	1,55	111,02	1,63
2 personnes	120 L	140 L	148,01	1,88	155,41	1,98
3 personnes	140 L	180 L	186,96	2,06	196,3	2,16
4 personnes	180 L	240 L	248,17	2,4	260,58	2,52
5 personnes	180 L	360 L	248,17	2,4	260,58	2,52
6 personnes	240 L	360 L	307,15	2,9	322,5	3,04

Pour l'année 2020, cette grille tarifaire est augmentée de 5%.

2. LE BILAN ET LES INDICATEURS D'ACTIVITES

A – Tonnages

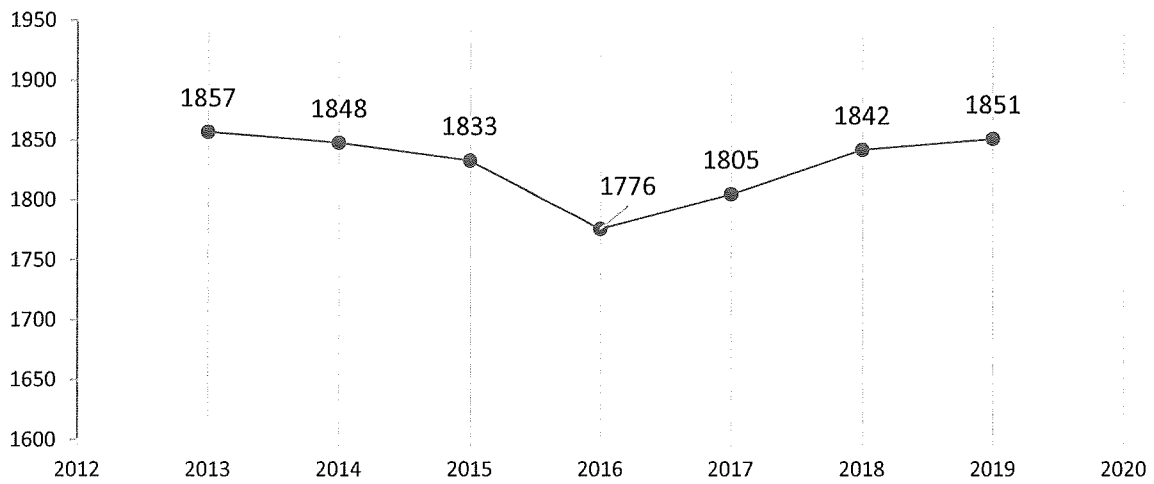
➤ La collecte au porte à porte



On note une hausse entre 2018 et 2019 de 1,9 % en ordures ménagères résiduelles, et une légère hausse 0,49 % pour la collecte sélective.

➤ **La collecte sélective (hors verre)**

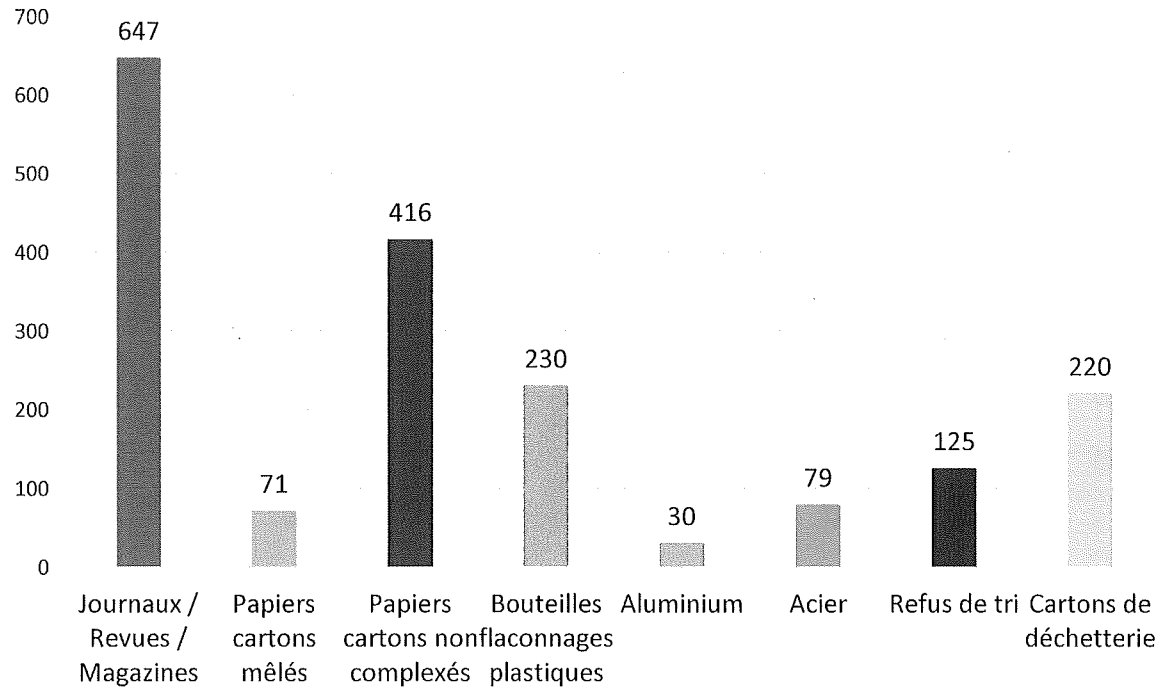
LA COLLECTE SELECTIVE - HORS VERRE (en tonnes)



Les matériaux de la collecte sélective sont séparés par filière de recyclage au centre de tri de SCHROLL à PFASTATT (68).

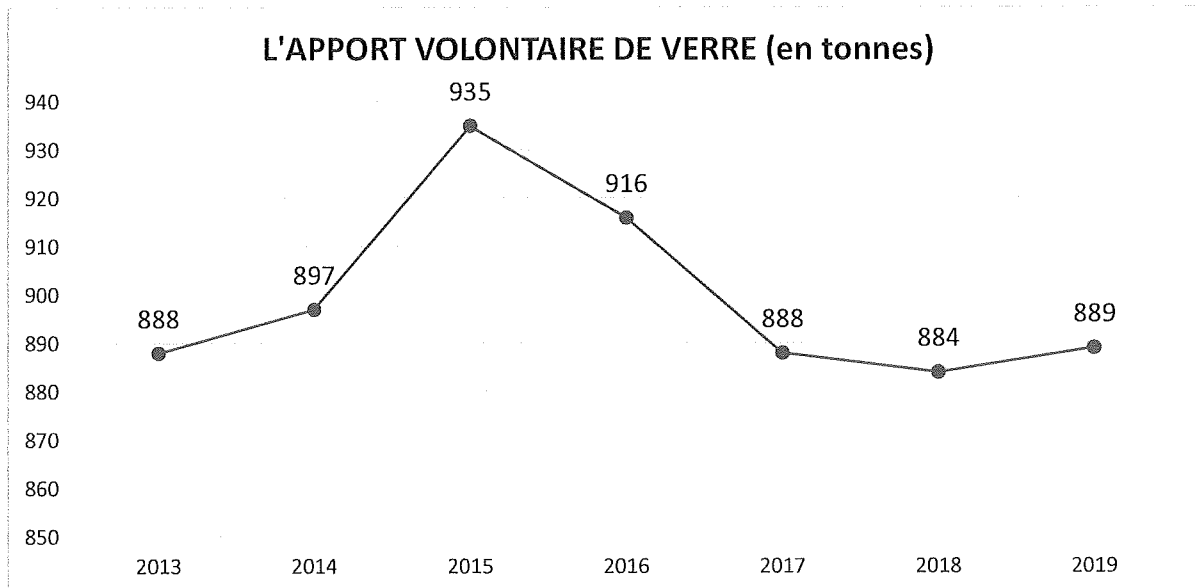
➤ **La répartition de la collecte sélective (en T)**

LA REPARTITION DE LA COLLECTE SELECTIVE (en tonnes)



➤ L'apport volontaire

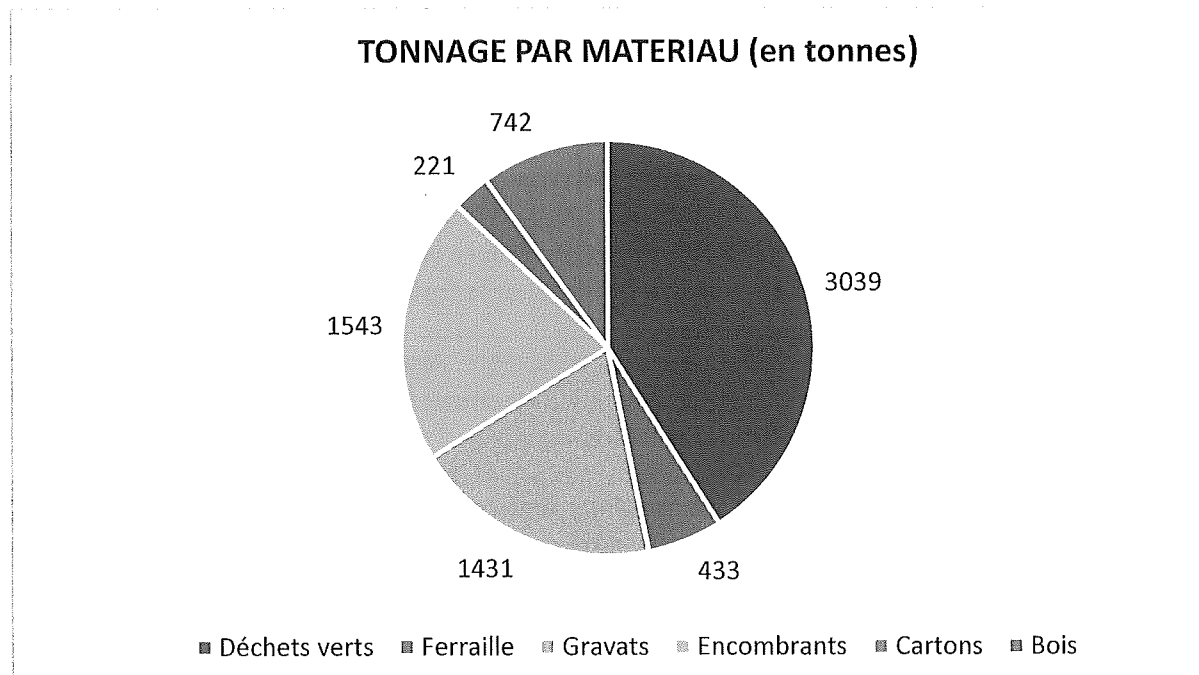
- Le verre



On note une légère hausse entre 2018 et 2019 de 0.57 % pour la collecte du verre en apport volontaire. La CCST met à disposition des usagers 129 points d'apport volontaire pour le verre.

B – Les déchetteries

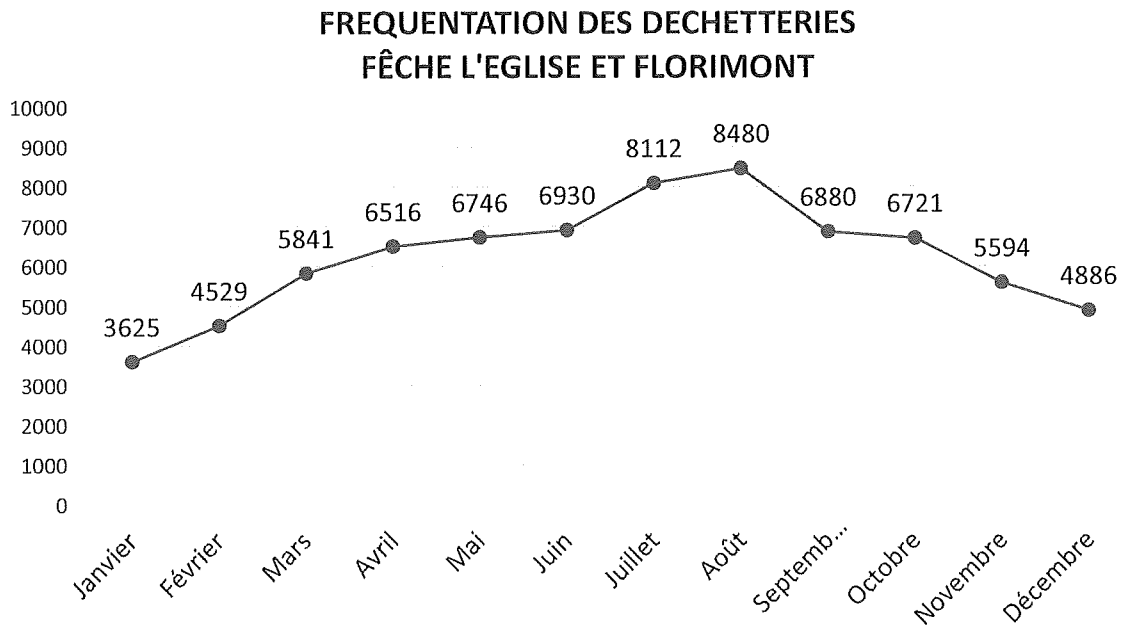
➤ Tonnage par matériau en 2019



➤ Traitement des dépôts en déchetterie

- Le **carton** rejoint la filière : Papeterie de Kayserberg 68, et chez Palm Paper Fabrick Deutschland.
- La **ferraille** fait également l'objet d'une revalorisation matière : elle est déposée chez PIETRA, ferrailleur qui récupère les métaux réutilisables, ainsi que les batteries contenant du plomb.
- Les **gravats** et inertes sont déposés aux Carrières Comtoises de Saint Dizier l'Evêque à quelques kilomètres de la déchetterie (centre enfouissement classe 3).
- Les **déchets dangereux et diffus**, (huile alimentaire, solvant diluant, aérosols, phytos, peinture, colle, mastics etc) sont pris en charge par Alsadis, une société spécialisée qui assure leur transformation. Cette société est située en Alsace.
- Le **verre** est collecté et trié par la Société MINERIS de Saint Menges, puis revalorisé par la Société OI de Gironcourt. Ces deux sociétés sont situées dans les Vosges.
- Les encombrants sont incinérés par le SERTRID BOUROGNE 90.
- Le **bois** est déposé à Bourogne chez PIETRA par nos soins.
- Les **végétaux** sont collectés et transformés en compost par la Société Sundgau Compost, située à Hirsingue en Alsace.
- Les **pneus** sont recyclés par Alpha Recyclage à destination des cimenteries ou sous-couches routières etc... Cette société est située à Brévans dans le Jura.
- Le **polystyrène** est recyclé par la Société KNAUF EST, qui l'utilise en grosse quantité. Cette société s'est équipée pour recycler ses propres déchets de polystyrène. Pour amortir son matériel, celle-ci récupère dans les déchetteries le polystyrène propre, cette filière ne coûte au SOM que l'achat de sacs plastiques pour le stockage.
- Les **Déchets d'Equipements Electrique et Electronique (D3E)** sont revalorisés en partie par l'association ENVIE, située à Valentigney pour les appareils ménagers électriques, par JURA TRI, situé dans le Jura pour le hors-froid, et par ENVIE 2E situé à Fesches-Le-Chatel dans le Doubs pour le froid.
- Les **piles** sont collectées par la Société Alsadis. Celles-ci sont entreposées et reconditionnées chez Cernay Environnement. La Société COREPILE, située à Paris, gère l'ensemble de la traçabilité.
- Les **ampoules** et les tubes néons sont collectés par ALTEM SA à Strasbourg. Deux recycleurs LUMIVER à Seclin situé dans le Nord et TCMS à Saint-Thibaul situé au sud de Paris sont chargés de revaloriser ces produits. RECYLUM gère l'ensemble de la traçabilité.

➤ **Fréquentation des déchetteries en 2019 (nombre de véhicules)**

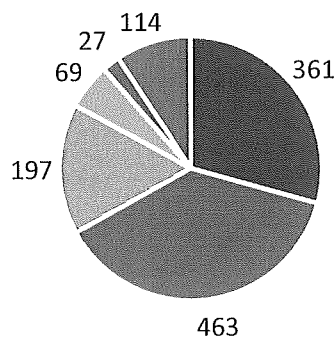


8559 badges ont été distribués par nos services, depuis la mise en place du contrôle d'accès, en juillet 2015. En 2019, 74860 passages ont été comptabilisés (62 739 pour Fêche l'Eglise et 12 121 à la déchetterie de Florimont) soit une hausse de 6,45 % par rapport à 2018.

C – La livraison des bacs

Le Service Ordures Ménagère de la CCST a repris en régie la gestion du parc de bacs. En 2019, 1231 interventions ont été réalisées, réparties comme suit :

LIVRAISON DES BACS



■ Retrait ■ Mise en place ■ Echange ■ Remplacement casse/vol ■ Réparation ■ Puce/étiquette

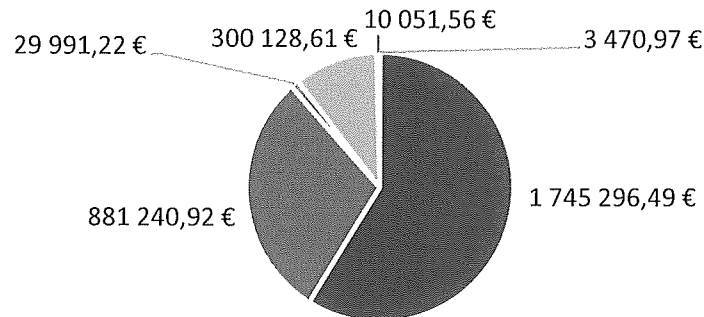
On note une légère baisse entre 2018 et 2019 de 6,1 % en ce qui concerne les interventions pour la gestion du parc de bacs.

3. LES ASPECTS FINANCIERS

A – Fonctionnement dépenses et recettes

Les principaux postes de dépenses sont :

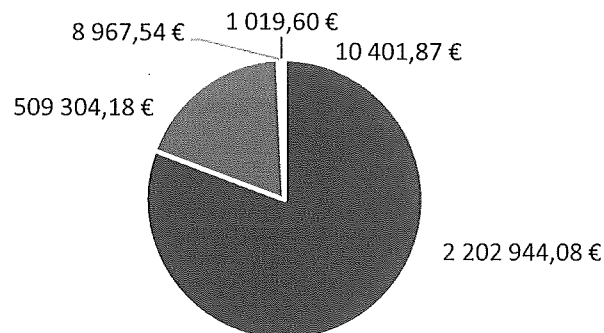
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES (2 970 179,77 €)



- Charges à caractère général (traitements des déchets, entretien véhicules, ...)
- Charges de personnel
- Charges financières
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante (créances éteintes, non valeur ...)
- Charges exceptionnelles (titres annulés sur les exercices antérieurs)

Les principaux postes de recettes sont :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES (2 885 036,05 €)

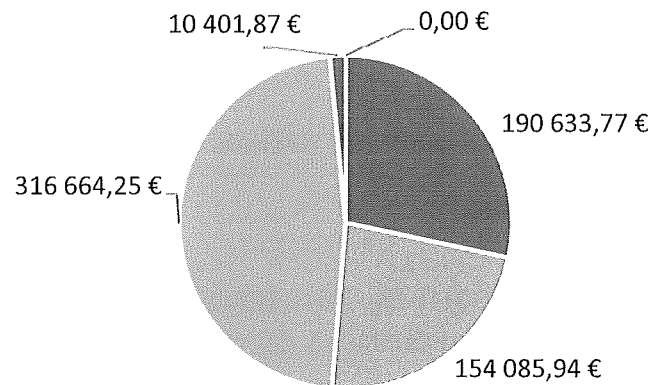


- Vente de produits
- Subvention d'exploitation (soutien aux éco-organismes)
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels (recouvrance sur créance, mandats annulés sur les exercices antérieurs)
- Opération d'ordre et de transfert

B – Investissement dépenses et recettes

➤ Investissement dépenses (hors reste à réaliser)

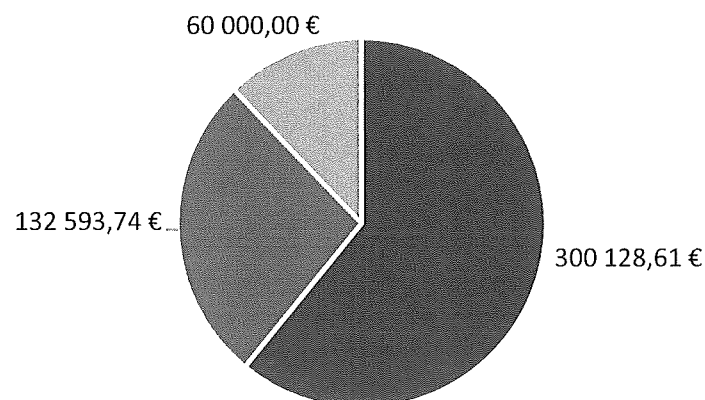
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES (671 785,83 €)



- Dotations
- Emprunts
- Immobilisations en cours (construction)
- Immobilisations corporelles (terrain nu, agencement, installation générale, matériel transport, mobilier)
- Opération d'ordre et de transfert

➤ Investissement recettes (hors reste à réaliser et hors report)

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - SECTION INVESTISSEMENT RECETTES (492 722,35 €)

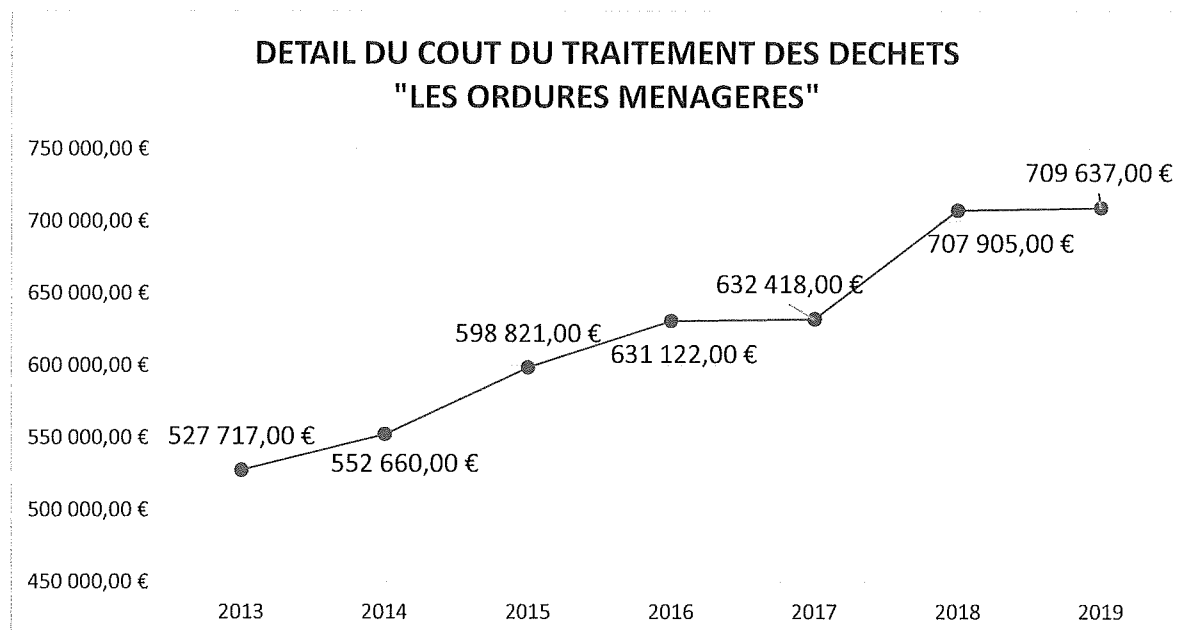


- Amortissements
- Dotations, fonds divers et réserves (fond de compensation de la TVA)
- Subvention d'investissement (fond de soutien BTP, région)

➤ **Résultat en 2019**

	Résultat	Résultat repris en 2018	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-85 143,72 €	528 016,83 €	442 873,11 €
Investissement	-179 063,48 €	248 770,97 €	69 707,49 €
Total	-264 207,20 €	776 787,80 €	512 580,60 €

	Recettes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2020
Recettes	75 600 €
Dépenses	16 903,46 €

C – Détail du coût de traitement des déchets➤ **Les ordures ménagères**

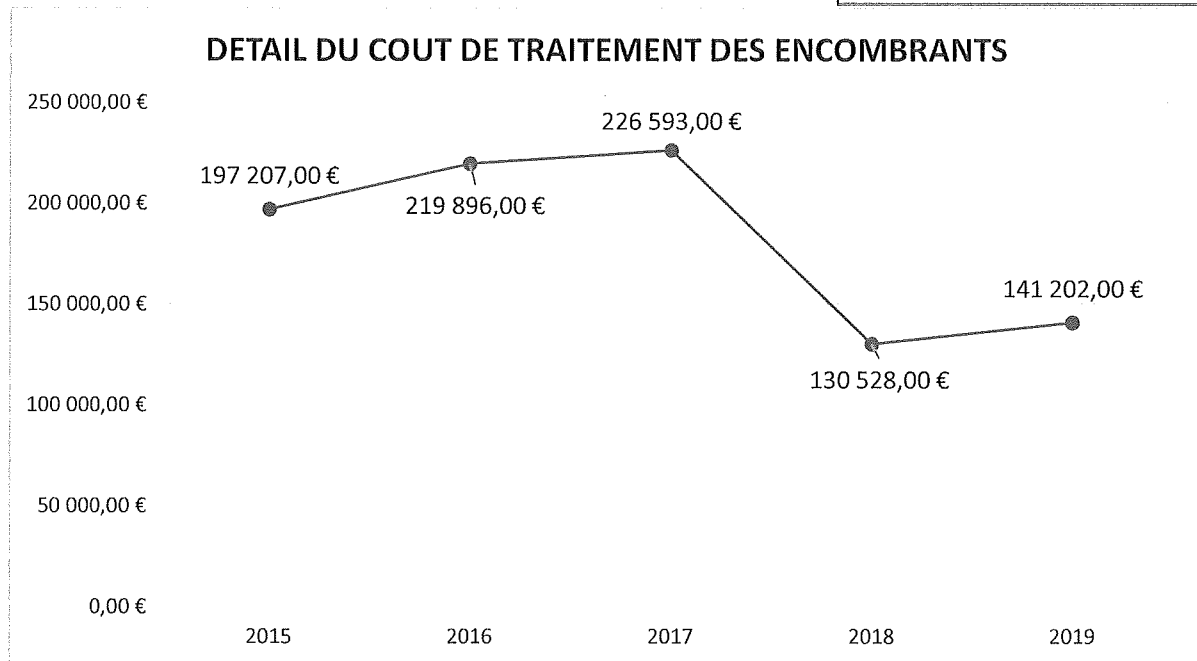
	Montant part fixe annuelle	Montant annuel du traitement des Ordures Ménagères	TOTAL
2018	366 711,00 €	341 193,53 €	707 904,53 €
2019	366 711,00 €	342 926,00 €	709 637,00 €

On note une hausse à compter de l'année 2018. En effet, le SERTRID a modifié sa tarification en deux parts : une part variable comprenant un prix à la tonne incinérée, une part fixe correspondant au remboursement d'emprunts pour les 3 entités membres.

Cette part fixe ne figure que sur le coût des ordures ménagères (détail ci-dessus). Le montant de l'année 2018 a été modifié car une erreur s'était glissée dans le précédent rapport.

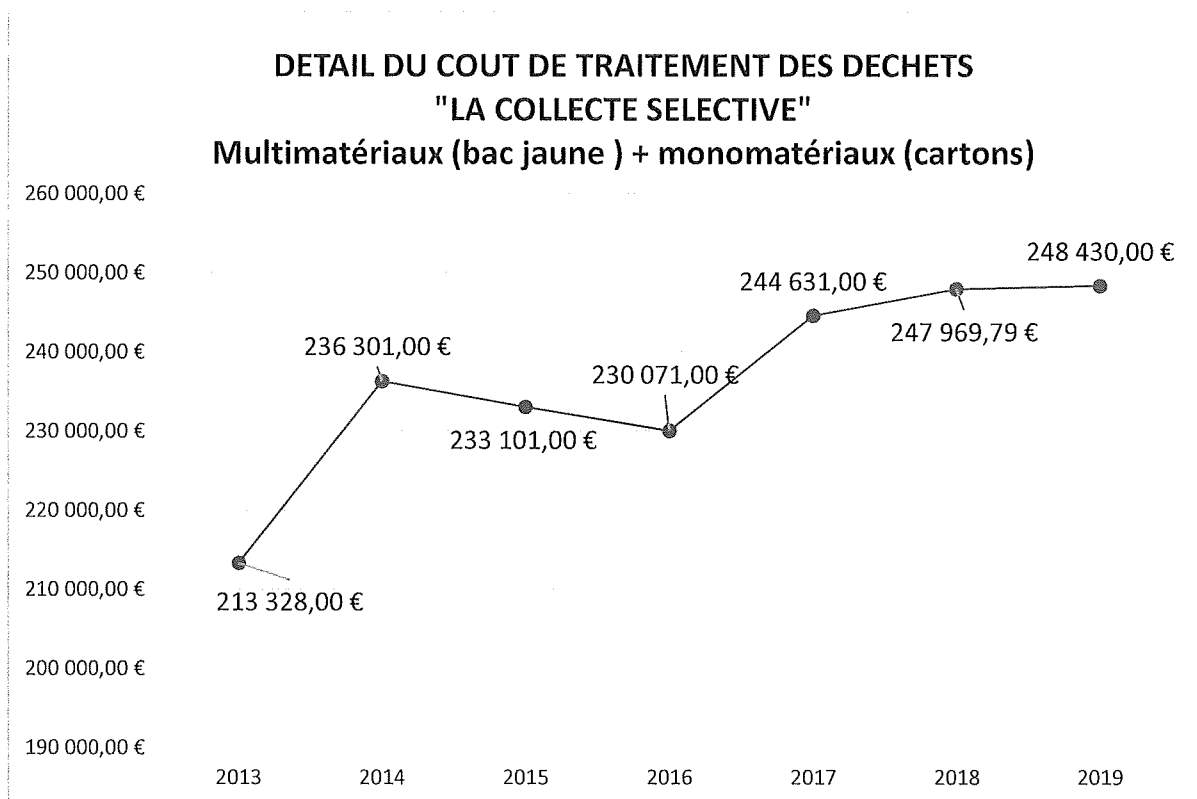
L'instauration de la part fixe a permis au Syndicat de soumissionner à des marchés extérieurs afin de combler les vides de four.

➤ **Les encombrants**



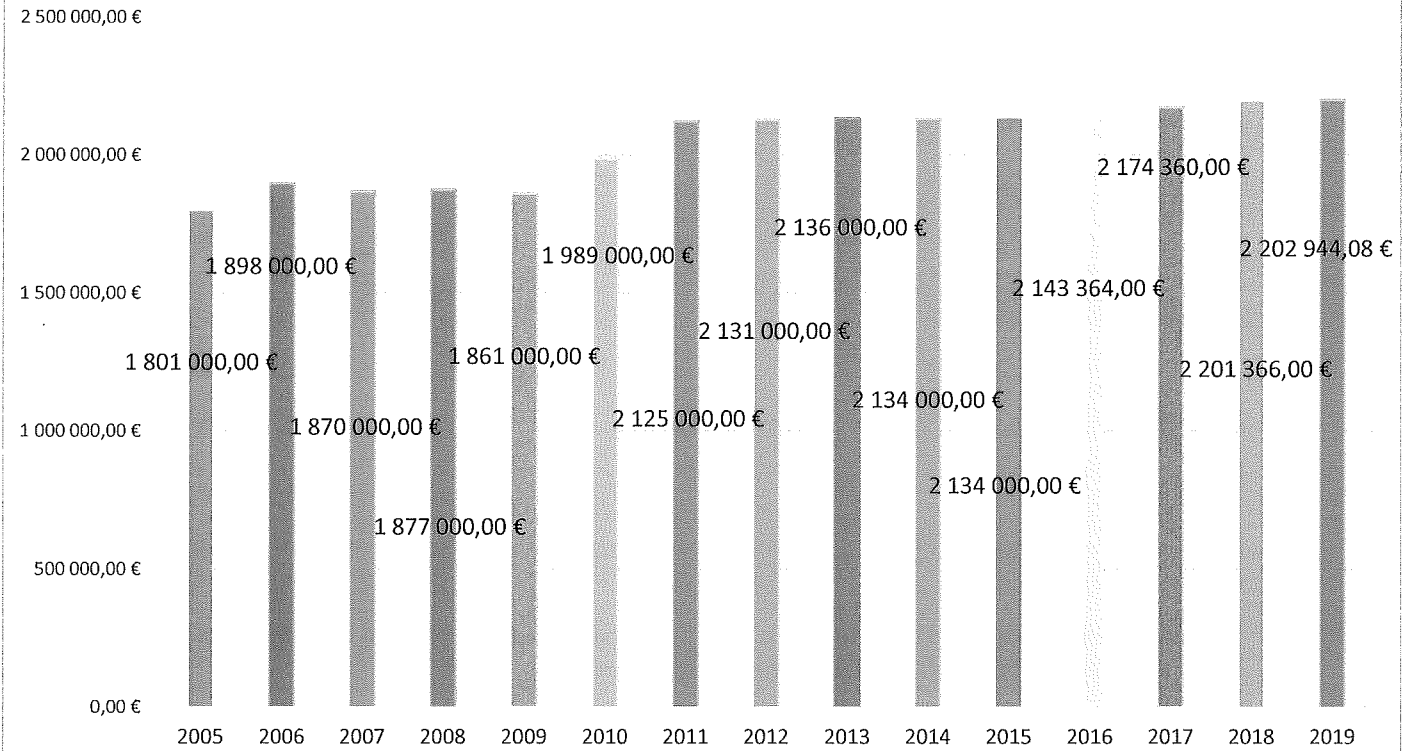
Une baisse significative est à noter sur le coût des encombrants. En effet, le coût de la tonne à l'incinération a diminué depuis l'instauration de la part fixe

➤ **La collecte sélective**



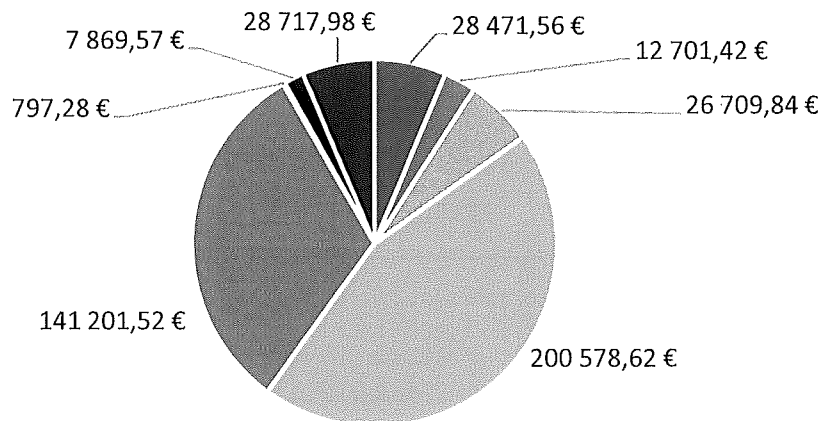
➤ Evolution de la redevance incitative de 2005 à 2019

EVOLUTION DE LA REDEVANCE INCITATIVE



➤ Coût du traitement des déchets en apport volontaire (déchetterie)

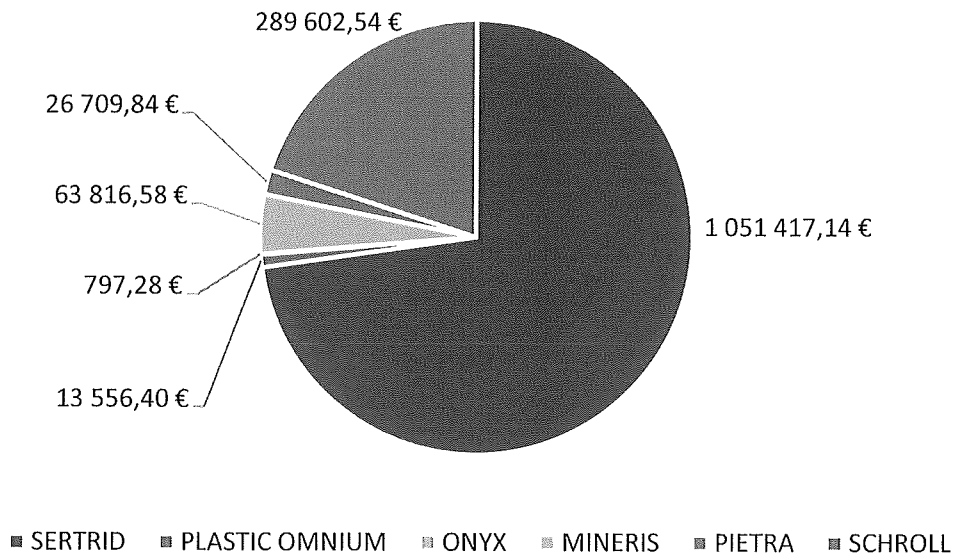
DETAIL DU COÛT DE TRAITEMENT DES DECHETS DE DECHETTERIE



- Plâtre
- Déchets verts
- Gravats
- Huisserie
- Encombrants incinération
- Déchets diffus spécifiques
- Bois
- Encombrants enfouissement

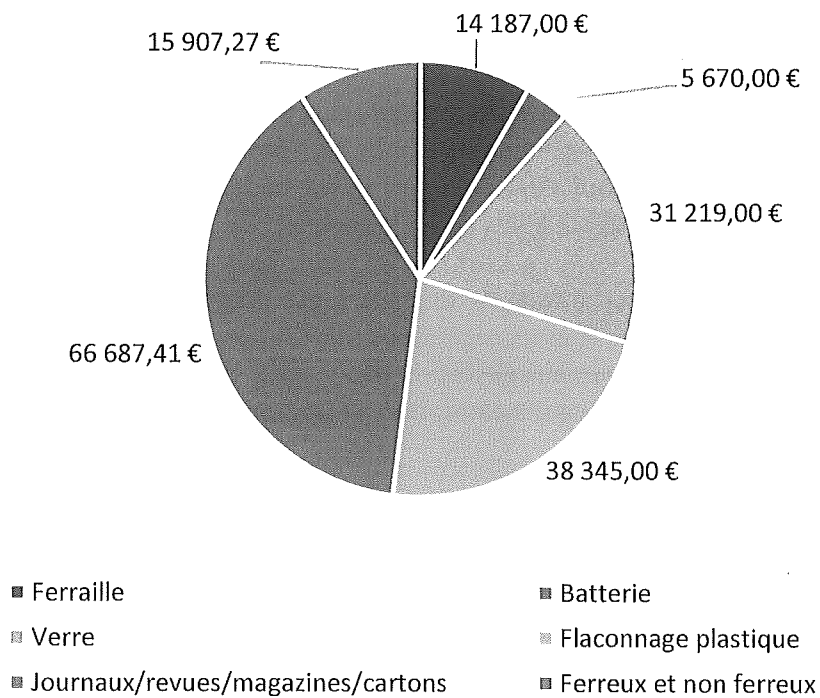
➤ **Montant annuel des prestations rémunérées des entreprises sous contrat (en fonctionnement) : 1 425 425.91 €**

MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS REMUNEREES DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT

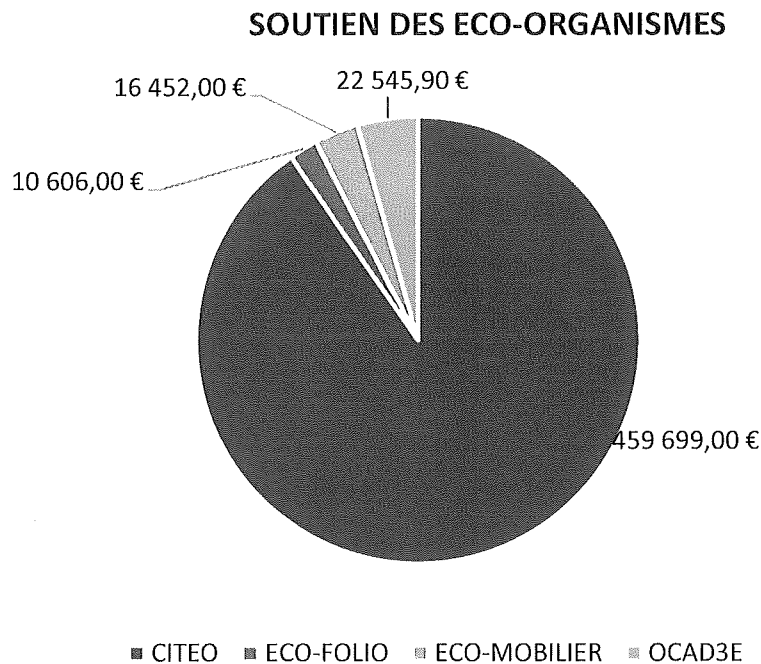


➤ **Vente des matériaux : 172 015,68 €**

VENTE DES MATERIAUX



➤ **Soutien des Eco-organismes : 509 302.90 €**



4. LES ACTIONS

Différentes actions ont été menées cette année :

➤ **Le Permis citoyen :**

La ville de Delle a mis en place avec les classes élémentaires un permis citoyen afin de permettre aux enfants de mieux appréhender l'environnement dans lequel ils évoluent au quotidien.

Un parcours a été mis en place durant leurs cinq années à l'école élémentaire, regroupant des actions dans différents champs afin de les sensibiliser à des gestes, causes ou outils désormais familiers pour eux. Cela permettra de leur faire prendre conscience de la dimension citoyenne de certains de leurs gestes.

La partie « environnementale et déchets » est programmée pour les élèves de CE2.

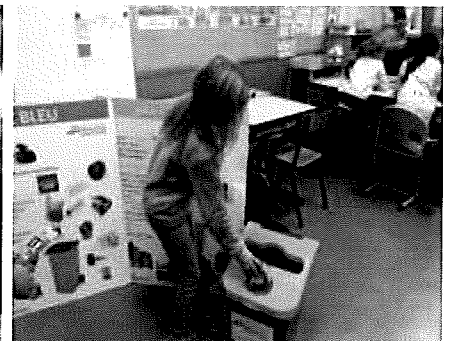
Différentes activités sont alors organisées :

- sensibilisation aux gestes du tri,
- visite de l'usine d'incinération de Bourogne
- Rallye nature

➤ **Les animations scolaires et aux centres de loisirs de Delle et Beaucourt :**

Parce que les bons gestes de tri et de réduction des déchets s'acquièrent dès le plus jeune âge, la Communauté de communes aide les établissements scolaires et les structures qui accueillent le jeune public à mener des actions de sensibilisation.

Gratuit, l'accompagnement proposé porte sur des thèmes v tri et recyclage des déchets, compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, goûter et choix d'achats « mini déchets » (éco-consommation).



➤ Les ateliers brico-récup :

Chaque atelier débute par un temps de sensibilisation et d'échanges sous forme de quiz ou de jeu sur le devenir des déchets pour poser et comprendre les problématiques liées, pour ensuite passer à la réalisation d'objets. Ces ateliers sont créatifs, ludiques et pédagogiques pour les enfants, ils sont sensibilisés au réemploi tout en stimulant leur créativité.